



Schnyder Erika, Repond Nicolas, Krattinger-Jutzet Ursula, Bonny David, Garghentini Python Giovanna, Hänni-Fischer Bernadette, Berset Wiesli Christel, Flechtner Olivier, Berset Solange, Emonet Gaétan

Garantir la formation des apprenti-e-s malgré la crise liée au COVID-19

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 27.05.20

Transmission au CE : *27.05.20

Dépôt

Le canton prend les mesures suivantes afin de garantir le maintien de la formation des apprenti-e-s à la suite de la crise du COVID-19 :

- > reporter la date de rentrée de l'école professionnelle et commencer les cours au début octobre 2020 afin de donner un délai supplémentaire aux jeunes et aux entreprises et d'éviter l'engagement tardif des apprenti-e-s ;
- > renforcer la Plateforme Jeunes en engageant du personnel supplémentaire non seulement pour suivre les jeunes mais aussi pour établir des contacts avec les entreprises susceptibles d'engager des apprenti-e-s, ceci afin de répondre à une plus forte demande ;
- > octroyer un « bonus apprenti » pour soutenir financièrement les entreprises formatrices, dont les montants et modalités sont à déterminer par les services concernés.

Développement

La crise sanitaire et économique liée au coronavirus a de lourdes conséquences pour les apprenti-e-s et les jeunes en fin de formation obligatoire qui cherchent une place d'apprentissage pour la rentrée 2020.

En effet, la situation économique actuelle laisse présager que des entreprises et des indépendants qui forment des apprentis ne puissent, d'une part maintenir leur activité. Ils pourraient d'autre part renoncer à engager de nouveaux apprenti-e-s pour la rentrée 2020 en raison des difficultés financières rencontrées.

Par ailleurs, la période entre mars et juin est généralement une période intensive et importante pour les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage pour la rentrée au mois d'août. Même s'ils postulent déjà dès l'automne, c'est durant cette période (de mars à juin) qu'une partie passe les entretiens d'embauche et décroche une place d'apprentissage. La situation actuelle n'a pas permis de mener à bien cette phase et beaucoup de jeunes se retrouvent dans l'incertitude de trouver une place d'apprentissage pour la rentrée 2020.

Consciente de cette problématique, la Confédération a déjà mis en place une task force et les Chambres fédérales ont adopté, lors de la session extraordinaire, une motion (MO 20-3163, du 28 avril 2020, Soutien aux Entreprises formatrices, déposée par CER-CE). Celle-ci demande au Conseil fédéral de prendre, en dialogue et en coordination avec les cantons et les organisations du monde du travail, des mesures ciblées et proportionnées afin que les entreprises formatrices puissent continuer à employer et à recruter des apprentis, malgré la crise sanitaire et économique.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

De son côté, l'Union syndicale suisse, par l'intermédiaire de son président, plaide pour un soutien aux apprenti-e-s en proposant que la Confédération octroie aux entreprises, qui ont contracté un emprunt, un montant de 1000 francs par apprenti-e embauché-e. Ces entreprises pourraient déduire ce montant par année et par apprenti-e embauché-e des prêts contractés pour faire face à la crise.

La population du canton de Fribourg est la plus jeune de toute la Suisse ; la formation professionnelle y tient donc un rôle encore plus important. La crise liée au COVID-19 confronte les jeunes en recherche de place d'apprentissage et les apprenti-e-s aux problèmes suivants :

- > difficulté et risque de ne pas trouver de place d'apprentissage pour beaucoup de jeunes ;
- > risque de perdre sa place d'apprentissage en cas de cessation de l'activité de l'entreprise formatrice.

La formation professionnelle est essentielle pour l'avenir des jeunes, tant sur le plan professionnel que sur le plan social.

Par ailleurs, se dire que les jeunes qui n'ont pas trouvé de place cette année en trouveront une l'année suivante, c'est repousser le problème sur plusieurs années. Le risque existe que certains jeunes ne trouvent pas de place d'apprentissage au bout de deux ans, ce qui pourrait engendrer une rupture sociale. De plus, il faut rappeler « qu'une année pour un jeune de 16 ans, c'est long » et que les semestres de motivation (SeMO, Intervalles), déjà bien occupés et sollicités sans crise économique, ne pourront pas faire face à une telle demande.

A cela s'ajoute les apprenti-e-s qui ont perdu leur place en raison de la situation économique. Une solution devra être trouvée pour ces personnes afin qu'elles puissent terminer leur formation. Le risque de décrocher et de ne pas terminer de formation est à craindre dans ce genre de situation.

Par ailleurs, selon un reportage de la RTS, de nombreuses entreprises hésitent actuellement à engager des apprenti-e-s ou si elles le font, en engageant moins que prévu.

Enfin, l'expérience de la crise 2008 a montré que moins d'apprentis ont été formés durant cette période. Cela a eu pour conséquence que 4 à 5 ans plus tard, la main d'œuvre qualifiée manquait alors que le marché était en plein boom.

Pour ces raisons, il est nécessaire d'agir afin d'éviter que de nombreux jeunes ne se retrouvent sans formation à l'automne.
